

Séance du Mercredi 28 septembre 2016 à 19 heures  
Commune de Tour de Faure – Salle des fêtes

Aujourd'hui, le mercredi vingt-huit septembre 2016, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Tour de Faure – Salle des fêtes

Etaients présents :

53 titulaires dont 8 possédant une procuration  
9 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL  
BOISSIERES  
CABRERETS  
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,  
M. PARNAUDEAU Willy,  
M. SEGOND Dominique,  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (procuration de M. SINDOU Géraud), Mme LAGARDE Geneviève, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise (procuration de Mme LENEVEU Hélène), M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle (procuration de M. COLIN Henri), M. TESTA Francesco, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, Mme HAUDRY Sabine,  
M. TILLOU José,  
M. DUJOL Jean-Paul,  
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,  
M. PEYRUS Guy,  
M. JOUCLAS Guy (procuration de M. FOURNIER Christian),  
M. TREIL Jean,  
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,  
M. GUILLEMOT Jean-Luc,  
M. MOLINIE Romuald (procuration de M. VIVIER Jean-Luc),  
M. JARRY Daniel (procuration de Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie),  
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,  
M. NOUAILLES Serge,  
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,  
Mme SIMON-PICQUET Agnès,  
M. REIX Jean-Albert,  
M. PRADDAUDE Jean-Paul,  
M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration de Mme LANES Bénédicte),  
M. GALTHIE Jean-Noël,  
Mme DESSERTAINE Brigitte,  
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,  
M. MIQUEL Gérard,  
M. FIGEAC Philippe,  
M. BORIES Olivier,  
M. FERNANDEZ Pierre,  
M. GILBERT Joël,  
M. PECHBERTY Jean-Jacques (procuration de M. GILES Jérôme),  
M. LAVAU Pascal,  
M. ANNES Jean-Pierre,

CAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
CIEURAC  
CRAYSSAC  
DOUELLE  
ESPERE  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE MARNHAC

LAMAGDELAINE  
LAROQUE DES ARCS  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
LHERM  
MECHMONT  
MERCUES

MONTGESTY  
NUZEJOULS  
PRADINES  
ST CIRQ LAPOPIE  
ST DENIS CATUS  
ST GERY  
ST MEDARD  
ST PIERRE LAFEUILLE  
TOUR DE FAURE  
TRESPoux-RASSIELS  
VALROUFIE

• SUPPLEANTS :

BOUZIES  
CAILLAC  
COURS  
FONTANES  
LAROQUE DES ARCS  
LHERM  
MONTGESTY

Mme MARMIESSE Yvette,  
M. MARTIN Caroline,  
M. MOLESIN Jean-Pierre,  
M. PLANAVERGNE Jean-François,  
M. BONNEMERE Jean-Claude,  
Mme SALANIE Jacqueline,  
M. LEFEBVRE Jean-Yves,



ST MEDARD  
TOUR DE FAURE

M. CICUTO Daniel,  
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

BOUZIES  
CAHORS

COURS  
CRAYSSAC  
DOUELLE  
FONTANES  
LABASTIDE DU VERT  
LABASTIDE MARNHAC  
MAXOU  
MERCUES  
PONTCIRQ  
PRADINES  
TRESPoux-RASSIELS  
VERS

24 titulaires

M. RAFFY Gilles,  
Mme BOUIX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU  
Hélène, M. COLIN Henri, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M.  
DELPECH Bernard, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, Mme  
LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle,  
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,  
M. FOURNIER Christian,  
Mme LANES Bénédicte,  
Mme VALETTE Roselyne,  
M. CANCEIL Philippe,  
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,  
M. VIVIER Jean-Luc,  
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,  
M. CHATAIN Thierry,  
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,  
M. DIOT Fabrice,  
M. GILES Jérôme,

Etaient excusés ou absents :

BOISSIERES  
CABRERETS  
CALAMANE  
CIEURAC  
FRANCOULES  
GIGOZAC  
LABASTIDE DU VERT  
LES JUNIES  
MAXOU  
MECHMONT  
NUZEJOULS  
PONTCIRQ  
ST CIRQ LAPOPIE  
ST DENIS CATUS  
ST GERY  
ST PIERRE LAFEUILLE  
VALROUFIE  
VERS

18 suppléants

Mme GARRIGOU Isabelle,  
M. PAULIN Peter,  
M. FAURE Jean-Pierre,  
M. GARD Michel,  
M. COMBET Gil,  
M. OUVRARD François,  
Mme SOLIVERES Hélène,  
M. BARDINA Fabien,  
M. CHASTAGNOL Gérard,  
M. PONS Stéphane,  
M. BESSEDE Arnaud,  
M. SOULIER Yves,  
M. DECREMPS Frédéric,  
M. RAFFY Bernard,  
M. BERNIOT Pierre-Jacques,  
M. BONNET Frédéric,  
M. NICOLAON Patrick,  
M. DESROQUES Alain,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Planification

Objet : Bilan de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme  
(PLU) de Labastide du Vert

A été adopté à l'unanimité





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 28 septembre 2016  
Rapporteur : Brigitte DESSERTAINE

Rédacteur : Christelle CARPIO  
Service : Planification

Objet : Bilan de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de Labastide du Vert

Mesdames, Messieurs,

La commune de Labastide du Vert a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme (PLU) en date du 04/10/2011.

Elle a défini, le même jour, les modalités de concertation à mettre en œuvre dans le cadre de la procédure d'élaboration de son PLU, à savoir :

- Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée, mis à la disposition du public, tout au long de la procédure, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture.
- Possibilité d'écrire au maire.
- Article sur le site Internet de la Communauté de Communes du Grand Cahors.
- Réunion publique.
- Affichage dans les lieux publics habituels.

La commune s'est également réservée le droit de mettre en place toute autre forme de concertation complémentaire si cela s'avérait nécessaire.

En date du 7/12/2015, le Conseil communautaire du Grand Cahors a décidé d'achever la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de Labastide du Vert, après accord du Conseil municipal de Labastide du Vert en date du 27/11/2015.

Il est fait lecture du bilan de la concertation menée dans le cadre de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme, depuis sa prescription en date du 04/10/2011 (*cf. annexe ci-jointe*).

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 103-2, L.103-3, L 103-4, L.103-6, L.153-11 et R.153-3,  
Vu la délibération du Conseil municipal de Labastide du Vert prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme, en date du 04/10/2011,  
Vu les débats organisés au sein du Conseil municipal de Labastide du Vert sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, en dates du 16/10/2013 et du 08/11/2014,

Vu la délibération du Conseil municipal de Labastide du Vert, en date du 27/11/2015, donnant son accord au Grand Cahors pour achever la procédure d'élaboration du PLU de Labastide du Vert,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Cahors, en date du 7/12/2015, décidant d'achever la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de Labastide du Vert,

Vu le bilan de la concertation menée dans le cadre de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de Labastide du Vert, annexé à la présente délibération,

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

- a- DECIDE d'approuver le bilan de la concertation menée dans le cadre de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de Labastide du Vert, annexé à la présente délibération ;
- b- DIT que, conformément à l'article R.153-3 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et à la mairie de Labastide du Vert pendant un mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE



## PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LABASTIDE DU VERT BILAN DE LA CONCERTATION



En date du 04/10/2011, la commune de Labastide du Vert a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le même jour, la commune a défini les modalités de concertation qu'elle souhaitait mettre en place pendant toute la durée de l'élaboration du PLU et jusqu'à l'arrêt du projet. Elle a précisé que cette concertation associerait les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, dont les représentants de la profession agricole.

Les modalités de la concertation fixées par délibération le 14/10/2011, sont les suivantes :

- Mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée, en mairie, aux heures et jours habituels d'ouverture, tout au long de la procédure.
- Possibilité d'écrire au maire.
- Article sur le site internet de la Communauté de Communes du Grand Cahors.
- Réunion publique.
- Affichage dans les lieux publics habituels.

La commune s'est également réservé la possibilité de mettre en place toute mesure de concertation complémentaire qui s'avèrerait nécessaire.

Dès l'engagement de la procédure, la commune a mis en œuvre les actions retenues en matière de concertation du public, à savoir :

- Mise à disposition du public d'un registre de concertation, aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie, à compter du 19 novembre 2012, au lancement des études.

La population, informée de la tenue de ce registre, a ainsi pu faire part de ses observations pendant toute la durée d'élaboration du PLU.

Trois observations ont été consignées dans le registre et 2 observations ont été adressées par courrier à M. le maire pendant la période de concertation. Ces cinq observations demandaient la constructibilité de terrains.

La commission communale chargée du suivi de l'élaboration du PLU a eu connaissance de cette requête et a étudié la possibilité de la prendre en compte dans le projet de PLU au regard des orientations générales d'aménagement et de développement définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de Labastide du Vert.

- Organisation d'une exposition publique évolutive, tout au long de la phase de concertation :

- 1 panneau expliquant ce qu'est un PLU, de quoi il se compose et comment il est élaboré,
- 1 panneau de présentation du diagnostic multicommunal,
- 1 panneau de présentation du diagnostic communal,
- 1 panneau de présentation de l'état initial de l'environnement et de la trame verte et bleue,
- 1 panneau de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de Labastide du Vert.

Tous ces panneaux ont été exposés dans les locaux de la mairie de Labastide du Vert au fur et à de l'avancement du PLU. Ils figurent dans le dossier de PLU : *pièce 0.7 partie administrative / bilan de la concertation*.

ARRIVÉ  
● 1 note d'information (cf. dossier de PLU : pièce 0.7 partie administrative / bilan de la concertation) reprenant les informations du panneau n°1 (qu'est-ce qu'un PLU, comment élabore-t-on un PLU, de quoi est composé un PLU, comment la population est-elle concertée) était à la disposition de la population en mairie.

● Affichage du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et des procès-verbaux des séances du conseil municipal relatives au débat sur le PADD, en date du 16/10/2013 et du 08/11/2014, sur le tableau d'affichage habituel de la mairie.

● Organisation d'une réunion publique pour présenter une synthèse du diagnostic territorial de la commune, ses enjeux de développement et le PADD qui en découle. Cette réunion a eu lieu le 14/11/2013. La population a été informée de l'organisation de cette réunion par voie d'affichage sur le panneau habituel de la mairie. Des inquiétudes d'ordre général ou personnel se sont exprimées lors de ces réunions et le bureau d'études Sol et Cité s'est efforcé d'y répondre le plus clairement possible en rappelant les différentes phases de la procédure d'élaboration d'un PLU et notamment l'enquête publique (cf. *compte-rendu de la réunion publique dans le dossier de PLU : pièce 0.7 partie administrative / bilan de la concertation*).

● Mise à disposition en mairie du support de la réunion publique du 14/11/2013 présentant le diagnostic, les enjeux de développement du territoire communal et le PADD. Le compte rendu de cette réunion a, de plus, été affiché en mairie, sur le panneau d'affichage habituel.

● Deux articles parus dans la presse (La Dépêche et La Vie Quercynoise) ont permis d'informer la population du lancement de l'élaboration du PLU.

● Article sur le site internet du Grand Cahors : L'information de la prescription du PLU a été affichée sur le site internet du Grand-Cahors, [www.grandcahors.fr](http://www.grandcahors.fr), sur l'onglet concernant les documents d'urbanisme par commune.

● Par ailleurs, un diagnostic agricole a été élaboré sur la base d'une concertation étroite avec les agriculteurs de la commune. Un travail de prospection et d'animation a été réalisé par l'ADASEA auprès des agriculteurs, à l'échelle du PLU multicommunal (avec les communes de Les Junies, Lherm, Montgesty, Pontcirq et Saint-Médard).

- Une réunion en date du 19/07/2012 a permis de présenter aux exploitants agricoles de la commune la démarche PLU, l'impact sur les exploitations et la méthodologie de travail. Douze agriculteurs ont participé à cette réunion.

- Des enquêtes individuelles ont ensuite été organisées auprès des agriculteurs, le 31/07/2012. Elles ont permis de :

- Compléter les données concernant l'occupation agricole des sols,
- Localiser les sièges d'exploitation, les bâtiments agricoles et les perspectives d'évolution de chaque bâtiment,
- Recueillir auprès de chaque exploitant des informations complémentaires sur le devenir des entreprises agricoles.

Au-delà de la concertation du public, la commune de Labastide du Vert a organisé deux réunions avec les Personnes Publiques Associées et Consultées qui ont permis de recueillir leurs observations sur le projet de PLU :

- le 06/09/2013 : présentation du diagnostic du territoire et ses enjeux de développement et du PADD, à l'échelle multicommunale et à l'échelle de Labastide du Vert ;

- le 30/08/2016 : présentation du projet de traduction réglementaire des orientations d'aménagement définies dans le PADD de Labastide du Vert. Le zonage, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le règlement écrit ont été transmis à toutes les Personnes Publiques Associées et Consultées avant cette réunion.

Les observations formulées par les personnes publiques associées et consultées sur le projet de PLU, pendant la phase d'étude, ont été prises en compte dans le projet arrêté lorsqu'elles respectaient les orientations générales d'aménagement et de développement définies dans le PADD de Labastide du Vert.

D'une manière générale, cette concertation a permis de recueillir les avis des différents acteurs du territoire qui ont conduit la commune à affiner son projet, dans le respect des orientations d'aménagement fixées dans le PADD de Labastide du Vert.



Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "J.M. Vayssouze-Faure".

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE



